

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	18	18 + 2 pouvoirs

Date de convocation 10 décembre 2025
Date de publication 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Pierre Frédéric MAITRE, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Raphaël DA CRUZ, Patrick HUGUET, Pierre MARY, Jérémy VASSEUR, Pascale PETIT, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Bruno LORILLERE pouvoir donné à Emmanuel PROVIN, Isabelle VAN-RYSEGHEM pouvoir donné à Philippe BORDE.**

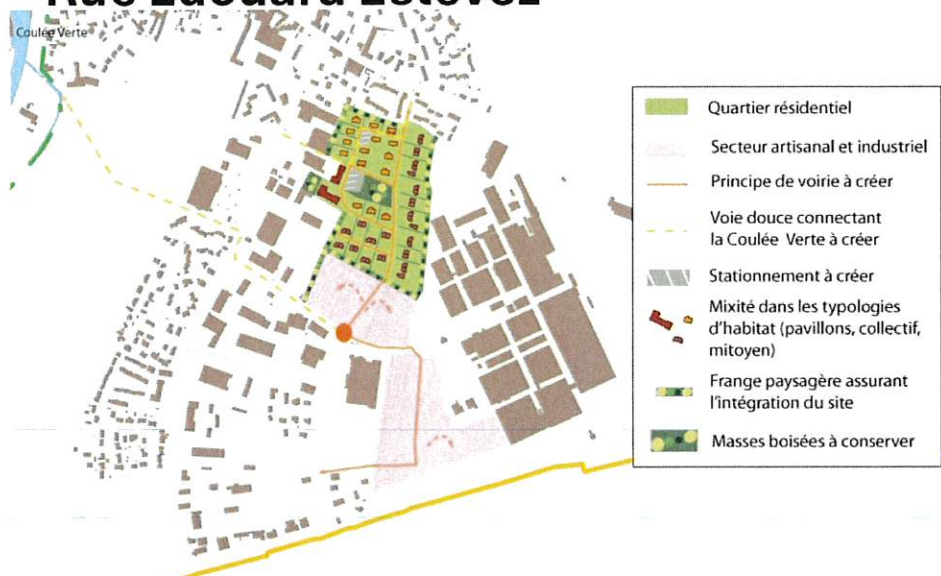
Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 06_1612020255

N°06 : ACQUISITION TERRAINS FRICHE MOSSBACH
Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE

Pour rappel une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) a été identifiée dans le cadre de la révision du PLU en cours au niveau de la rue Edouard ESTEVEZ afin d'y implanter une zone mixte habitat/activités selon le plan suivant :

Rue Edouard Estevez



La commune est actuellement propriétaire des parcelles AH 72 – 73 – 291 – 298 – 426 – 427 – 428 – 429 correspondant globales à la partie rose (secteur artisanal et industriel) et la moitié nord de la partie verte (quartier résidentiel).

Nous avons reçu dernièrement une proposition de cession de la part de Mon Logis de la friche Mossbach pour un prix de 200 000 € (estimation du service des Domaines). L'acquisition porterait donc sur les parcelles AE 726 et AE 677 d'une surface totale de 19 401 m² soit un prix d'environ 10.30 € du m².

Considérant la cohérence de se porter acquéreur de ces parcelles classées en zone UE afin de mettre en œuvre l'orientation d'aménagement et de programmation identifiée au cours de la révision du PLU en cours,

Considérant l'avis favorable des commissions des finances, urbanisme et travaux du 5 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles AE 726 et AE 677 d'une surface d'environ 19 401 m² pour un montant de 200 000 € auprès de Mon Logis ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente correspondant ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



FI

...Simone Devaux..., secrétaire de séance

Simone Devaux